

LE DÉNEIGEMENT DE LA COMMUNE :

Le déneigement est assuré par les services de la D.D.E. en ce qui concerne les routes départementales et par les employés municipaux pour les voies communales et les accès aux bâtiments publics.

En cas de neige, tout le personnel est mobilisé. Une astreinte de week-end et de nuit est organisée au coeur de l'hiver. En dehors de cette période, la mobilisation se fait en fonction de la météo.

Comme matériel, nous disposons d'un camion et d'un tracteur tous deux équipés d'une lame orientable et d'une saleuse. Eventuellement nous pouvons utiliser un tracto-pelle.

Les accès piétons sont dégagés à la main.

Les couches de neige peu importantes et le verglas sont traités par salage. En cas de fortes chutes, les grands axes sont déblayés en priorité.

Lorsque tous les axes et les accès publics sont dégagés, un passage est ouvert sur les trottoirs. Pour mémoire, nous rappelons que c'est légalement aux riverains de procéder au nettoyage des trottoirs devant leurs résidences.



Informations pratiques

RECENSEMENT DES FILLES ET GARÇONS DE 16 ANS :

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions portant réforme du service national, la loi n° 97 1019 du 28 10 97 prévoit la suspension de l'appel sous les drapeaux en instituant le parcours de citoyenneté.

Les jeunes filles et garçons de nationalité française doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leurs 16 ans à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Ils doivent apporter leur carte d'identité et le livret de famille de leurs parents, un extrait du décret de nationalité française au besoin. Une attestation de recensement leur sera alors remise.

Celle-ci est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (Exemple : inscription au permis de conduire).

JANVIER
2003

Numéro 7

MARTIGNAT INFO

Les Vœux du Maire

Madame, Monsieur,

En ce début d'année, le Conseil Municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs voeux de santé et de bonheur.

De gros chantiers ont été achevés en 2002. L'école primaire est à ce jour complètement opérationnelle. Les classes ayant été transférées en début d'année dans les nouveaux locaux, nous avons pu démolir les anciens bâtiments. A la place, la garderie a été construite et la cour de récréation aménagée. Maintenant nous disposons avec l'école maternelle d'un ensemble scolaire fonctionnel qui permettra d'ouvrir de nouvelles classes afin de pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Ces ouvertures pourraient intervenir à la rentrée 2003-2004.

Le rond-point nord a aussi été achevé et donne satisfaction tant au point de vue routier qu'environnemental.

Le gaz est arrivé à Martignat. Ce chantier délicat a causé quelques désagréments dans les rues du village et à Evron. Mais dans l'ensemble, cela ne s'est pas trop mal passé et apporte un plus dans l'équipement de la commune. Parallèlement, les lignes électriques ont été enterrées dans le quartier de la Verpillouse.

Après de longs mois d'attente, la boulangerie est ouverte au Centre Village. Avec le transfert de la poste et de l'épicerie déjà installée, nous disposons d'un pôle de services qui, semble-t-il, est très apprécié des habitants. Cela est le résultat de beaucoup d'efforts et il serait heureux de le pérenniser par une bonne fréquentation. En ce qui concerne le Centre Village, nous réétudions le programme d'aménagement ce qui devrait permettre d'installer d'autres commerces : pharmacie, salon de coiffure

Au cours de cette année, nous devrions lancer les tranches d'assainissement et de renforcement du réseau d'eau qui sont en attente, notamment rue de la Gare, rue de La Lésine et à Evron.

Le réseau d'alimentation de gaz va se poursuivre vers la zone industrielle et l'Orée du Bois ainsi qu'une amorce sur la route de Jargeat.

Par la suite il faudra entreprendre la réfection des rues et des trottoirs qui se fera par tranches en fonction des possibilités budgétaires.

Bonne année à toutes et à tous.

Guy JACQUIOT

SOMMAIRE

- Les vœux du maire
- La Communauté de Communes d'Oyonnax
- Le déneigement
- Infos pratiques :
- Recensement à 16 ans



L'Equipe
Municipale
vous présente
ses meilleurs
Voeux pour
2003

La Communauté de Communes d'Oyonnax (C.C.O.)

Le District Urbain d'Oyonnax (DUO), créé en 1964, s'est transformé en Communauté de Communes d'Oyonnax (CCO) en juillet 2000. Ses bureaux sont installés au 57 de la rue René Nicod, à Oyonnax. Les communes adhèrent librement à l'intercommunalité à laquelle elles transfèrent une partie de leurs compétences.



Siège de la C.C.O.

Les communes adhérentes (population)

ARBENT	3 610
BELLIGNAT	3 488
GEOVRESSET	759
GROISSIAT	747
MARTIGNAT	1 265
OYONNAX	24 162

Population totale : 34 031 Habitants

Deux nouvelles candidatures :
DORTAN et MONTREAL-LA CLUSE

Les compétences de la C.C.O.

Le développement économique

L'aménagement de l'espace communautaire

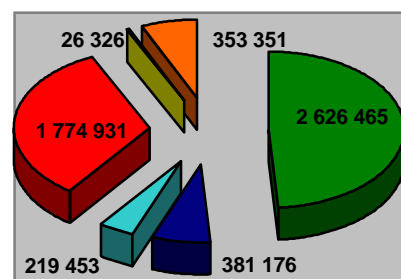
La voirie communautaire

La protection et la mise en valeur de l'environnement

Des actions d'intérêt communautaire

Les Investissements 2001 en Euros

TOTAL : 5 381 702 €



La composition du conseil

25 délégués titulaires / 12 suppléants :

ARBENT	4	/	2
BELLIGNAT	4	/	2
GEOVRESSET	2	/	1
GROISSIAT	2	/	1
MARTIGNAT	2	/	1
OYONNAX	11	/	5

La composition du bureau

Président : M. CRACCHIOLO

Vice-présidents :
M. GOBET
M. JACQUENOD
M. JACQUIOT
M. MACHURAT
Mme MAISSIAT
M. ROPOSTE
M. SAMBARDY

Membre président de la commission des finances : M. MERMET

La Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.)

La taxe professionnelle est perçue par la C.C.O. Son taux doit être unifié dans toutes les communes. Il est fixé à 13,99% avec un lissage sur 7 années.

La TPU est ensuite reversée aux communes. Si il y a croissance, 70% sont redistribués suivant des critères définis :

- 50% en fonction des bases de la TP,
- 50% selon la population, le potentiel fiscal et les logements sociaux.

Les compétences détaillées

Le développement économique

- Création et équipement des zones d'activités industrielles, artisanales et commerciales.
- Création, gestion des équipements et services du pôle de haute technologie : Technopole de Bellignat.
- Accompagnement et soutien à l'implantation et au développement technologique.
- Promotion de la Plastics Vallée.
- Collectes d'informations économiques, études de développement et animation.

L'aménagement de l'espace

- Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire : zones résidentielles et commerciales.
- Plan local d'Urbanisme (PLU) intercommunal (élaboration, modification et révision)
- Contrat de rivière pour la lutte contre les inondations.
- Gestion du Schéma de Cohérence d'Organisation Territoriale (SCOT).

La voirie classée d'intérêt Communautaire

- Création et aménagement directement ou par participation des voies classées.
- Entretien des giratoires d'accès à la A404.
- Amélioration paysagère des entrées d'agglomérations.

La protection de l'environnement

- Lutte contre la pollution des eaux : stations d'épuration utiles à l'agglomération. L'investissement d'une nouvelle grande station communautaire est engagé
- Construction et gestion du réseau de transport des effluents d'assainissement d'intérêt communautaire.
- Soutien à l'élimination des déchets industriels.
- Gestion de la déchetterie.
- Prospection, recherche, production et transport d'eau pour les communes.

Les actions d'intérêt communautaire

- Construction, aménagement et gestion d'équipements sportifs (stades de Bellignat, stade de Marchon...).
- Maîtrise d'ouvrage déléguée par le département pour la maintenance des collèges.
- Organisation et gestion des transports publics urbains de voyageurs : Oyonnax, Arbent et Bellignat
- Organisation du SIG : Cadastre sur informatique
- Participation aux procédures contractuelles comme le Contrat Global de Développement (CGD) avec par exemple l'opération ravalement de façades.



Les Z.A. de Martignat

Martignat et la C.C.O.

Martignat a adhéré au District en 1998.

Nos représentants

Guy JACQUIOT (délégué titulaire)
Claude BERGER (délégué titulaire)
Bernard COLMARD (délégué suppléant)

Les Zones Artisanales

La C.C.O. s'est chargée des travaux d'aménagement et de la commercialisation des lots de la ZA des Lavours. Elle gère le fonctionnement des deux zones artisanales.

Les déchets ménagers et industriels

La C.C.O. s'occupe du centre de stockage pour les déchets industriels et de la déchetterie à Veyziat. Industriels et habitants de Martignat ont accès à ces services.

L'eau et l'assainissement

L'alimentation en eau potable de l'ensemble des communes provient des puits de Corcelles (rivière d'Ain). Cette eau est acheminée et livrée en gros par la communauté. La station d'épuration est gérée par la C.C.O. Les boues produites sont transportées et traitées à Groissiat.

L'Ange

La C.C.O. prend en charge 50% du fonctionnement et des investissements réalisés par le SIVU.

Le rond point Nord

Le nouveau rond point nord se trouve sur un axe d'intérêt communautaire. La C.C.O. a donc financé une partie importante de l'ouvrage.

Sources d'informations : Les statuts de la C.C.O et le rapport d'activité 2001.